



119

1. Structure du Groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

Le Swatch Group est une entreprise internationale active dans le secteur des montres et bijoux, composé de 17 marques couvrant tous les segments de marché et de prix. À cela s'ajoute une position industrielle très forte, à haut degré de verticalisation, dans le secteur de la production de même que dans le secteur stratégiquement important des systèmes électroniques. Dans le secteur des services généraux du Groupe, les unités d'organisation, qui fournissent des prestations pour l'ensemble du Groupe, travaillent de manière coordonnée. Les structures de gestion mises en place par le Swatch Group sont légères et efficaces à tous les niveaux. Le Conseil d'administration traite des points majeurs de gestion, de stratégie et de surveillance des activités et les membres de la Direction générale du Groupe prennent en charge les tâches opérationnelles de la gestion des affaires avec l'appui de la Direction générale élargie du Groupe. Un aperçu de l'organisation opérationnelle et de la distribution du Swatch Group est présenté aux pages 4 et 5 du présent rapport. Hormis The Swatch Group SA, les sociétés entièrement consolidées qui ne sont pas cotées en bourse sont présentées aux pages 169 à 172 avec mention du domaine d'activité de la société, de son siège, de son capital social et de son pourcentage de participation. Les actions de The Swatch Group SA sont cotées auprès de SIX Swiss Exchange AG et de BX Swiss AG; les actions au porteur sous le numéro ISIN CH0012255151, les actions nominatives sous le numéro ISIN CH0012255144.

ISIN:	CH0012255144	Actions nominatives
	CH0012255151	Actions au porteur
Reuters:	UHRN.S	Actions nominatives
	UHR.VX	Actions au porteur

Des informations supplémentaires concernant la capitalisation boursière et les chiffres clés par action figurent à la page 192.

Le siège social de la Société se trouve à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 3. Le siège administratif est à Bienne, Faubourg du Lac 6.

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2023, le Pool Hayek ainsi que les sociétés, institutions et personnes proches contrôlent, au travers de 62 463 349 actions nominatives et 738 026 actions au porteur, l'équivalent de 43.3% de l'ensemble des voix (année précédente 43.3%).

Le Pool Hayek regroupe au 31 décembre 2023 les membres suivants :

Nom / société	Lieu	Ayants droit économiques
Communauté héréditaire de Marianne et Nicolas G. Hayek	Meisterschwanden	Communauté héréditaire de Marianne
représentée par Nayla Hayek		et Nicolas G. Hayek
Wat Holding AG	Meisterschwanden	Communauté héréditaire de Marianne
		et Nicolas G. Hayek
Ammann Group Holding AG	c/o Walder Wyss AG, Bern	Descendants U. Ammann-
Caisse de pensions Swatch Group	Neuchâtel	Schellenberger Sen.
Odisse de pensions swateri orodp		

Les sociétés, institutions et personnes proches du Pool Hayek, mais n'en faisant pas formellement partie, et détenant des actions de The Swatch Group SA au 31 décembre 2023, sont les suivantes :

Nom / société	Lieu	Ayants droit économiques
Hayek Holding AG	Meisterschwanden	Communauté héréditaire de Marianne
		et Nicolas G. Hayek
Communauté héréditaire de Marianne et Nicolas G. Hayek		Communauté héréditaire de Marianne
et membres de la famille		et Nicolas G. Hayek
Personalfürsorgestiftung der Hayek Engineering AG	Meisterschwanden	-
Familles Ammann (Fondations, caisses de pensions	c/o Ammann Group Holding AG,	Représentées par
et personnes privées, Madisa AG)	Bern	Daniela Aeschlimann
Fondation d'Ebauches SA et des maisons affiliées	Neuchâtel	
Diverses fondations patronales 1)	divers	

¹⁾ Wohlfahrtsstiftung der Renata AG et Caisse de pensions des cadres Swatch Group

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le groupe de la communauté héréditaire de Marianne et Nicolas G. Hayek contrôle directement, dans le cadre du Pool et des sociétés, ainsi que des institutions proches, au total 42.7% de l'ensemble des voix (année précédente 42.7%); les membres tiers du Pool y inclus sont représentés et comprennent 3.3% de l'ensemble des voix.

Au 31 décembre 2023, aucun autre groupement d'actionnaires ou actionnaire individuel avec une participation de plus de 5% n'est connu de la Société. Toute personne soumise à l'obligation d'annoncer, qui atteint ou franchit, vers le haut ou vers le bas, les seuils des droits de vote de l'art. 120 LIMF, doit le déclarer. Par souci de simplicité, il est renvoyé sur le site de l'Instance pour la publicité des participations «https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/», sur lequel les annonces constamment mises à jour des actionnaires importants peuvent être consultées.

1.3 Participations croisées

Le Swatch Group ne possède aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Au 31 décembre 2023, la structure du capital de The Swatch Group SA se présente comme suit :

	Quantité	Valeur nominale	Valeur nominale total
Catégorie d'actions		par action	en CHF
Actions nominatives	116 919 500	CHF 0.45	52 613 775.00
Actions au porteur	28 936 000	CHF 2.25	65 106 000.00
Total du capital-actions au 31.12.2022			117 719 775.00

2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de marge de fluctuation du capital ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Au cours des trois derniers exercices, le capital-actions de The Swatch Group SA a évolué de la façon suivante :

	Actions nominatives	Actions au porteur	Capital-actions
Date du bilan	à CHF 0.45	à CHF 2.25	en CHF
31.12.2021	116 919 500	28 936 000	117 719 775.00
31.12.2022	116 919 500	28 936 000	117 719 775.00
31.12.2023	116 919 500	28 936 000	117 719 775.00

Une situation détaillée des capitaux propres, vérifiée par l'organe de révision, pour les comptes consolidés 2022 et 2023, est disponible en page 141. Pour The Swatch Group SA, celle-ci se trouve, pour les années 2022 et 2023, sous la note 10 en page 184. Pour les années précédentes, il est renvoyé aux rapports de gestion des années 2019, 2020 et 2021.

2.4 Actions et bons de participation

Les actions de la Société, mentionnées au point 2.1, sont entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix. Les deux catégories de titres présentent chacune un droit au dividende de valeur égale, correspondant à leur valeur nominale. Aucun bon de participation n'a été émis.

2.5 Bons de iouissance

Il n'y a aucun bon de jouissance

2.6 Restrictions de transfert et inscriptions des «nominees»

Les statuts du Swatch Group précisent que le Conseil d'administration refuse l'inscription d'un acquéreur d'actions nominatives si ce dernier n'a pas déclaré expressément et par écrit avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. De plus, le Conseil d'administration refuse l'inscription d'un acquéreur, lorsque celui-ci, seul ou avec des personnes liées, dispose déjà de 5% ou plus du capital-actions nominatives – directement ou indirectement – ou dans la mesure où il détiendrait plus du seuil autorisé après inscription (art. 9 al. 3 des statuts). Dans des cas particuliers, le Conseil d'administration peut autoriser des exceptions à ces règles. Aucune dérogation n'a été sollicitée au cours de l'exercice sous revue.

121

Le Conseil d'administration doit procéder à l'inscription d'une personne physique ou morale en cas de dépassement de la limite autorisée, si cette dernière était déjà inscrite au registre des actions pour au moins 5% du capital-actions nominatives à l'échéance du 31 mai 1997. La même exception est également valable à l'égard des personnes étroitement liées à l'acquéreur (époux/épouse, descendant/descendante, frère/sœur), ou dans la mesure où des actions nominatives ont été acquises directement par succession, partage successoral ou en vertu du régime matrimonial, ainsi que dans les cas de certains transferts à des personnes physiques ou morales, au sens de l'art. 9 al. 6 et 7 des statuts.

Si un acquéreur d'actions dépose une demande de reconnaissance comme actionnaire à la société, il est considéré comme actionnaire sans droit de vote, jusqu'à ce que la société l'ait reconnu comme actionnaire avec droit de vote. Si la société ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans un délai de vingt jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote. L'actionnaire sans droit de vote ne peut exercer ni le droit de vote ni les droits qui lui sont attachés.

2.7 Emprunts convertibles

Le Swatch Group n'a actuellement aucun emprunt convertible.

2.8 Options

En 2018, le Swatch Group a transféré des actions du programme de rachat de l'année 2008 dans le programme d'actions pour cadres. L'état du portefeuille au 31 décembre 2023 est détaillé sous Note 13, page 154 du présent Rapport. En 2023, 179 811 actions nominatives ont été vendues à un prix préférentiel de CHF 4.– par action nominative,

	Nombre d'actions	Nombre de	Année de
Année d'émission	nominatives	bénéficiaires	souscription/libération
2021	57 738	178	2023
2022	61 644	184	2023
2023	60 429	188	2023
Total	179 811		

De plus, le Groupe a attribué aux cadres bénéficiaires les droits de souscrire dans le futur d'autres actions nominatives à prix préférentiel, comme suit :

	Nombre d'actions	Nombre de	Année de
Année d'émission	nominatives	bénéficiaires	souscription/libération
2022	57 310	179	2024
2023	60 296	187	2024
2023	60 453	187	2025
Total	178 059		

L'attribution est faite en fonction des évaluations et des propositions pour les collaboratrices et collaborateurs qui ont attiré l'attention par des prestations particulières dans l'année sous revue et ont accompli une performance au-dessus de la moyenne. L'attribution est ensuite approuvée par le Conseil d'administration / le Comité de rémunération (Compensation Committee). Un tiers de cette attribution peut être souscrit, libéré et touché immédiatement ; un tiers peut l'être après un an et le tiers restant après deux ans, aux mêmes conditions. Les bénéficiaires peuvent choisir de soumettre les options exercées à un délai de blocage de 5 ou 10 ans. A l'exception de Mme Nayla Hayek et de M. Nick Hayek, aucun membre du Conseil d'administration n'a reçu d'actions ou d'options dans le cadre de ce programme.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration se composait des membres suivants :

Nayla Hayek, de nationalité suisse, Dr h.c. European University Montreux, Montreux, est Présidente du Conseil d'administration du Swatch Group depuis le 30 juin 2010. Mme Hayek fait partie du Conseil d'administration depuis 1995. Comme membre de la World Arabian Horse Organisation (WAHO) ainsi que juge-arbitre internationale pour les chevaux arabes, Mme Hayek apporte, par ses contacts de haut niveau, de nombreuses activités commerciales et promotionnelles au Swatch Group et est responsable sur place de la filiale à Dubaï (Swatch Group Middle East). Mme Hayek est également Présidente du Conseil d'administration de Rivoli Group, Dubaï, où elle représente les intérêts du Swatch Group. Avec le rachat de Harry Winston (au 26 mars 2013), Mme Hayek a été nommée Présidente et CEO de cette nouvelle entité. Elle est par ailleurs membre du Conseil d'administration de Belenos Clean Power Holding SA et Présidente du Conseil d'administration de Wat Holding AG. En tant que Présidente du Conseil d'administration de Hayek Holding SA, Mme Hayek est responsable de Hayek Engineering AG et de Hayek Immobilier SA. Elle n'exerce ni fonction officielle ni mandat politique.

Ernst Tanner, de nationalité suisse, est membre du Conseil d'administration du Swatch Group depuis 1995. Depuis le 29 juin 2011, il exerce la fonction de vice-président du Conseil d'administration. Depuis 2017, M. Tanner est Président exécutif du Conseil d'administration du Groupe Lindt & Sprüngli SA. De 1993 à 2016, il a dirigé le Groupe en tant que CEO et Chairman. Avant son activité chez Lindt & Sprüngli, M. Tanner a occupé, durant plus de 25 ans, des positions de direction dominantes dans le Groupe Johnson & Johnson en Europe et aux Etats-Unis, occupant en dernier lieu la fonction de Company Group Chairman Europe. Il est en outre membre du Conseil de surveillance de la société allemande Krombacher Brauerei GmbH & Co. KG. Par ailleurs, il n'exerce aucune autre fonction de direction ou de consultation et n'a ni fonction officielle ni mandat politique.

Nick Hayek, de nationalité suisse, a étudié pendant deux ans à l'Université de Saint-Gall (HSG), puis il a suivi des cours au Conservatoire libre du cinéma français (CLCF) de Paris. Directeur général du Groupe depuis 2003, membre du Conseil d'administration depuis 2010, M. Hayek travaille au Swatch Group depuis 1992, d'abord comme directeur marketing de Swatch SA, puis comme directeur général de Swatch SA et enfin, comme délégué du Conseil d'administration de Swatch SA. Il a fondé au milieu des années 80 sa propre société de production Sésame Films à Paris et a travaillé en Suisse et à l'étranger. Il a collaboré à différentes productions de films (par ex. des séries documentaires pour la Télévision suisse) et de courts métrages (par ex. 1er prix du Festival du film de Thessalonique, sélection officielle pour le Festival du Film de Cannes, etc.). En tant que producteur et régisseur, il a tourné deux longs métrages «Das Land von Wilhelm Tell» et «Family Express», avec Peter Fonda. Ce film lui a valu le Prix de la meilleure comédie suisse au Charlie Chaplin Comedy Film Festival de Vevey. Toutes ces activités l'ont amené, dès le début des années 90, à intervenir comme consultant dans différents projets pour Swatch et à assurer la responsabilité de plusieurs expositions Swatch dont, par exemple, celle de Lingotto à Turin. M. Hayek est membre du Conseil d'administration du CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique) et Président du Conseil d'administration de Belenos Clean Power Holding SA.

Prof. Dr h. c. Claude Nicollier, de nationalité suisse, licencié en physique de l'Université de Lausanne et titulaire d'une maîtrise en astrophysique décernée par l'Université de Genève, est membre du Conseil d'administration depuis 2005. En mars 2007, M. Nicollier a cessé ses activités en tant qu'astronaute auprès de l'Agence spatiale européenne (ESA). Précédemment, en tant qu'astronaute auprès de la NASA, il a pris part à des missions telles que Atlantis 1992, Endeavour 1993, Columbia 1996 et Discovery 1999. Les missions Endeavour et Discovery avaient pour objectif de remettre en état le télescope spatial Hubble. Ces deux missions furent un succès total. M. Nicollier a été nommé docteur honoris causa des Universités de Genève et de Bâle et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), où il enseigne en tant que professeur honoraire à la Faculté STI (Sciences et techniques de l'ingénieur). M. Nicollier était impliqué dans le projet «Solar Impulse» en tant que responsable des essais en vol. Il est membre du Conseil d'administration de Belenos Clean Power Holding SA depuis 2008. Il n'exerce aucune fonction opérationnelle au sein du Swatch Group et n'a aucune relation d'affaires avec le Swatch Group, ni de fonction politique.

Dr Jean-Pierre Roth, de nationalité suisse, docteur en économie de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales (HEI), Genève, est membre du Conseil d'administration depuis 2010. Après des études postgrades au Massachusetts Institute of Technology, aux Etats-Unis, M. Roth a enseigné à l'Université de Genève et à l'Institut HEI. En 2009, l'Université de Neuchâtel lui a conféré le titre de docteur honoris causa es sciences économiques. M. Roth est entré à la Banque nationale suisse en 1979 et y a exercé diverses fonctions tant au siège de Zurich qu'à celui de Berne. Le 1er mai 1996, le Conseil fédéral l'a nommé vice-président de la Direction générale. Le 1er janvier 2001, il a été nommé Président de la Direction générale. M. Roth a été gouverneur suisse auprès du Fonds monétaire international (FMI), à Washington. Du 1er mars 2006 jusqu'à fin février 2009, il a assumé la fonction de Président du Conseil d'administration de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), à Bâle. M. Roth a quitté sa fonction de Président de la Banque nationale suisse fin 2009. En 2010, il a été élu Président de la Banque Cantonale de Genève et membre du Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA et de Nestlé SA. Il s'est retiré de ces diverses positions au cours des dernières années pour raison d'âge. En 2014, M. Roth a été élu membre, puis président du Conseil d'administration de MKS (Switzerland) SA, position qu'il a quittée en décembre 2021 pour prendre la présidence de MKS PAMP GROUP (UK). Depuis le 1er juillet 2017, M. Roth est vice-président de l'Arab Bank (Switzerland) SA et a pris la vice-présidence de Gonet et Cie SA le 1^{er} juillet 2023.

Daniela Aeschlimann, de nationalité suisse, siège au Conseil d'administration depuis 2016. Madame Aeschlimann a accompli une formation en économie d'entreprise et a obtenu le titre de Bachelor of Science in Business Administration, décerné par la Haute Ecole de Lucerne. En 2016, elle a achevé avec succès un Executive MBA à la Haute Ecole de Saint-Gall. Elle est membre du Conseil d'administration du groupe Avesco depuis 2010, au sein duquel elle assume la fonction de vice-présidente depuis 2013. Madame Aeschlimann exerce en outre plusieurs autres mandats de membre d'un Conseil d'administration ou d'un Conseil de fondation. Depuis 2014, elle siège notamment au Conseil d'administration de l'entreprise Belenos Clean Power Holding SA.

Sauf mention explicite, aucun membre du Conseil d'Administration n'est membre exécutif du groupe ni n'a fait partie de la direction de l'une des sociétés affiliées au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue. De même, les membres non exécutifs du Conseil d'Administration n'ont pas de relations commerciales significatives avec le Groupe en sus de leur mandat au Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les mandats d'organisations hors du Swatch Group, les déclarations ci-dessus contiennent les informations pertinentes sur les mandats d'organisations importantes. Un aperçu complet des mandats de tiers se trouve dans le Rapport de rémunération (« Fonctions exercées auprès d'autres entreprises »).

3.2 Election et durée du mandat

Les membres du Conseil d'administration sont élus lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour un mandat d'une durée d'une année. La période se situant entre deux assemblées générales ordinaires représente une année. Les membres du Conseil d'administration sont en tout temps rééligibles. Il n'y a pas de limitation d'âge et/ou de durée du mandat. Selon l'article 19 des statuts du Swatch Group, les votes et élections ont lieu à main levée à moins que le président n'ordonne une élection ou un vote par écrit ou par voie électronique. Un ou plusieurs actionnaires qui disposent ensemble d'au moins 10% des voix représentées peuvent demander des votes ou des élections au scrutin écrit.

Première élection et durée restante du mandat des membres du Conseil d'administration :

Nom	Première élection	Durée du mandat
Nayla Hayek	1995	jusqu'en 2024
Georges Nicolas Hayek	2010	jusqu'en 2024
Prof. Dr h.c. Claude Nicollier	2005	jusqu'en 2024
Dr Jean-Pierre Roth	2010	jusqu'en 2024
Ernst Tanner	1995	jusqu'en 2024
Daniela Aeschlimann	2016	jusqu'en 2024

A l'occasion de l'Assemblée générale de 2023, les membres du Conseil d'administration ont été élus pour une nouvelle durée de mandat d'une année. M. Jean-Pierre Roth a été élu représentant des actionnaires au porteur et Mme Nayla Hayek représentante des actionnaires nominatifs.

3.3 Changements au Conseil d'administration

Durant la période sous revue, aucun changement n'est intervenu au sein du Conseil d'administration.

3.4 Nombre de mandats admissibles

Selon l'art. 40 des statuts du Swatch Group, les membres du Conseil d'administration ne peuvent exercer plus de 4 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Ne sont pas soumis à ces restrictions : (i) les mandats dans des entreprises contrôlées directement ou indirectement par la société ou ayant le contrôle sur la société, (ii) les mandats qu'un membre du conseil d'administration assume sur mandat ou sur instruction de la société ou de sociétés qu'elle contrôle, pour lesquels aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de 20 mandats de ce genre et, (iii) les mandats dans des associations, organisations caritatives, fondations d'utilité publique ainsi que fondations de prévoyance professionnelle, aucun membre du conseil d'administration ne pouvant exercer plus de 30 mandats de ce genre. Sont considérés comme mandats tout mandat au sein d'organes supérieurs de direction d'une entité juridique ayant l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Sont considérés comme étant un seul mandat, les mandats dans différentes entités juridiques sous contrôle commun (de droit ou de fait).

3.5 Organisation du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale 2023, la Présidente du Conseil d'administration (Mme Nayla Hayek) a été élue par les actionnaires (jusqu'à la prochaine Assemblée générale). D'autre part, le Conseil d'administration se constitue lui-même. Il a élu en son sein un vice-président (M. Ernst Tanner). Le secrétariat du Conseil d'administration est tenu par Mme Jennifer Meyer-Kluge. La Secrétaire du Conseil d'administration n'est pas membre de ce dernier. La durée du mandat de la présidente, du vice-président et du secrétaire est respectivement d'une année. Tous sont rééligibles pour d'autres durées de mandat. Lors du remplacement d'un titulaire d'une fonction, son successeur assure la durée restante du mandat. Le Conseil d'administration a un Comité d'audit (Audit Committee) et un Comité de rémunération (Compensation Committee) à sa disposition. Ces organes, qui siègent séparément (en général après une

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

séance ordinaire), sont composés de tous les membres du Conseil d'administration, vu le nombre restreint de ceux-ci. Le Comité d'audit est présidé par Mme Nayla Hayek. La présidence du Comité de rémunération (Compensation Committee) est exercée par Monsieur Ernst Tanner, vice-président du Conseil d'administration. La Présidente du Comité d'audit et le Président du Comité de rémunération ont été élus par le Conseil d'administration lors de sa première séance suivant l'Assemblée générale de 2023.

Le Comité d'audit est principalement responsable de la surveillance des présentations financières et de l'appréciation de la révision interne et externe. Le Comité d'audit s'est plus particulièrement acquitté des fonctions suivantes :

- contrôle et suivi des rapports d'audit ;
- approfondissement des points soulevés par l'entreprise d'audit ;
- détermination des points importants pour l'audit ;
- discussion de l'efficacité du système de contrôle interne avec prise en compte du management de risque ;
- évaluation de la performance, des honoraires et de l'indépendance des réviseurs externes ;
- traitement des questions spéciales relatives à la présentation des comptes (pour de plus amples détails, voir le point 8.3).

Le Comité de rémunération (Compensation Committee) s'occupe de la politique de rémunération de la société. Il assiste le Conseil d'administration lors de la détermination du système de rémunération et des principes de rémunération, ainsi que lors de la préparation des propositions à soumettre à l'Assemblée générale. Le Comité de rémunération peut soumettre au Conseil d'administration des propositions et des recommandations pour toutes les questions relevant de la rémunération.

Le Comité de rémunération traite de toutes les questions portant sur la rémunération et propose des solutions au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est l'instance décisionnelle. Il soumet à l'Assemblée générale les décisions nécessaires pour approbation. De plus amples informations relatives au Comité de rémunération sont explicitées dans le Rapport de rémunération séparé, établi pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration ne dispose pas d'un Comité de nomination (Nomination Committee). Les tâches du Comité de nomination (détermination des critères pour le choix des candidats à élire au Conseil d'administration, processus de sélection, etc.) sont effectuées directement par le Conseil d'administration au vu du nombre restreint de ses membres.

Dans l'année sous revue, le Conseil d'administration a siégé six fois. Les séances ont duré entre trois et quatre heures. Le Comité de rémunération a siégé deux fois et le Comité d'audit quatre fois.

Les membres de la Direction générale du Groupe prennent régulièrement part aux séances ordinaires du Conseil d'administration (deuxième partie des séances). Aux séances du Comité d'audit participent, en plus du directeur général du Groupe (CEO), le responsable des finances (CFO) de même que, au cas par cas, d'autres membres de la Direction générale du Groupe. Aux séances du Comité des rémunérations participe le responsable des finances (CFO), étant donné qu'il s'occupe des dossiers du personnel pour les membres de la Direction générale et de la Direction générale élargie. En cas de points de discussion concernant une des personnes présentes, celle-ci se retire de la séance.

3.6 Compétences

Le Conseil d'administration exerce la haute direction du Groupe. Il prend les décisions stratégiques et définit les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme. Il décide, entre autres, des participations et de la nomination des membres à la Direction générale du Groupe, à la Direction générale élargie du Groupe ainsi qu'à celle des directeurs des sociétés importantes du Groupe. En outre, le Conseil d'administration approuve les budgets du Groupe et des filiales. Le Conseil d'administration prépare l'assemblée générale et établit le rapport de gestion annuel ainsi que les résultats semestriels.

Le Conseil d'administration a transmis les affaires opérationnelles courantes à la Direction générale du Groupe, à la Direction générale élargie du Groupe et à la direction de The Swatch Group SA.

La Direction générale du Groupe est responsable de la mise en application des stratégies du Groupe. Elle met en place les stratégies et objectifs pour les sociétés du Groupe et supervise leur gestion.

La Direction générale élargie du Groupe soutient et appuie la Direction générale du Groupe dans ses tâches opérationnelles. Elle fait des propositions sur la mise en application de la stratégie du Groupe.

Chaque membre de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe dirige le secteur qui lui est attribué dans le cadre de la politique du Groupe et selon les directives de la Direction générale du Groupe. La direction de The Swatch Group SA gère les affaires opérationnelles courantes de The Swatch Group SA.

3.7 Instruments d'information et de contrôle

Chaque membre du Conseil d'administration peut exiger des informations sur toutes les affaires de l'entreprise et sur les affaires importantes des sociétés du Groupe.

Les membres de la Direction générale du Groupe informent, dans le cadre des séances du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration sur la marche des affaires courantes, ainsi que sur les faits importants. En particulier, les membres du Conseil d'administration reçoivent régulièrement des renseignements détaillés concernant le développement du chiffre d'affaires et du résultat du Groupe et de ses différents secteurs. De plus, les renseignements relatifs aux projets importants, aux nouveaux produits et à la situation financière leur sont présentés en détail. Les faits importants et extraordinaires sont portés immédiatement à la connaissance du Conseil d'administration.

En dehors des séances, tout membre peut exiger des personnes dirigeantes (après information à la présidente) des renseignements sur la marche des affaires. De plus, avec l'autorisation de la présidente, chaque membre peut demander des informations relatives à des points concrets. Si la présidente refuse une demande de renseignement, d'audition ou d'inspection (ce qui n'est encore jamais arrivé jusqu'à maintenant), c'est le Conseil d'administration, sur demande du requérant, qui prend la décision.

La présidente du Conseil d'administration dispose d'un «Audit Team» auquel elle peut recourir pour des cas spécifiques.

4. Direction générale du Groupe (Direction générale / Direction générale élargie)

Au 31 décembre 2023

4.1 Membres de la Direction générale

Nick Hayek, de nationalité suisse, a étudié pendant deux ans à l'Université de Saint-Gall (HSG), puis il a suivi des cours au Conservatoire libre du cinéma français (CLCF) de Paris. Directeur général du Groupe depuis 2003, membre du Conseil d'administration depuis 2010, M. Hayek travaille au Swatch Group depuis 1992, d'abord comme directeur marketing de Swatch SA, puis comme directeur général de Swatch SA et enfin, comme délégué du Conseil d'administration de Swatch SA. Il a fondé au milieu des années 80 sa propre société de production Sésame Films à Paris et a travaillé en Suisse et à l'étranger. Il a collaboré à différentes productions de films (par ex. des séries documentaires pour la Télévision suisse) et de courts métrages (par ex. 1er prix du Festival du film de Thessalonique, sélection officielle pour le Festival du Film de Cannes, etc.). En tant que producteur et régisseur, il a tourné deux longs métrages «Das Land von Wilhelm Tell» et «Family Express», avec Peter Fonda. Ce film lui a valu le Prix de la meilleure comédie suisse au Charlie Chaplin Comedy Film Festival de Vevey. Toutes ces activités l'ont amené, dès le début des années 90, à intervenir comme consultant dans différents projets pour Swatch et à assurer la responsabilité de plusieurs expositions Swatch dont, par exemple, celle de Lingotto à Turin. M. Hayek est membre du Conseil d'administration du CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique) et membre du Conseil d'administration de Belenos Clean Power Holding SA.

Florence Ollivier-Lamarque, de nationalité française, juriste, est membre de la Direction générale du Groupe depuis 2005, après avoir été appelée à la Direction générale élargie du Groupe en 1992. Mme Ollivier-Lamarque est entrée dans le Groupe en 1988, à l'occasion de la reprise de l'ancienne Société Inthor, Paris, qui distribuait différentes marques du Groupe sur le marché français. Elle occupait alors la position de responsable des marques Swatch et Tissot. En 1990, elle a pris la direction de Swatch Group France et en 2002 la direction de Swatch Group France Les Boutiques, dont elle a été responsable jusqu'à fin 2018, ainsi que de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique et des Pays-Bas. Mme Ollivier est responsable de la marque Flik Flak, membre du Conseil d'administration du Comité Colbert et vice-présidente de la Fédération de l'Horlogerie, Paris.

Raynald Aeschlimann, de nationalité Suisse, est titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un M.A. de l'Université de St-Gall (HSG). Il a été nommé à la Direction générale élargie de Swatch Group en 2013, et depuis 2020, M. Aeschlimann est membre de la Direction générale de Swatch Group. M. Aeschlimann est depuis 2016 Président et CEO d'Omega SA. Auparavant, il était vice-directeur et responsable international des ventes, du retail et de la distribution de Omega SA depuis 2001. Il a rejoint Omega en 1996 en tant que Sales and Marketing Project Manager. En 2000, il a également été Brand Manager de Omega et de Blancpain en Espagne. Depuis 2010, il est responsable de la filiale du Swatch Group en Inde et depuis 2023 de la filiale en Corée du Sud. M. Aeschlimann siège par ailleurs au sein du comité de direction de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH). Auparavant, il a travaillé chez Longines et chez Complementa AG à Saint-Gall de 1992 à 1996.

Pierre-André Bühler, de nationalité suisse, formation technique, membre de la Direction générale élargie du Groupe depuis 2008, membre de la Direction générale depuis 2013. M. Bühler a commencé sa carrière au sein du Groupe en 1977 comme responsable du domaine Industrialisation de Michel SA, à Granges. Par la suite, il a repris les fonctions de direction générale chez ETA (direction technique de la division Michel) et chez Nivarox (direction de la production). Avant la prise en charge complète de la direction d'ETA, M. Bühler a été le directeur général de Nivarox-FAR (Le Locle). Il est depuis septembre 2019 CEO de la société DYB, responsable des nouvelles technologies industrielles pour le Groupe et répondant de Comadur et Meco à la Direction générale du Groupe. Il représente le Swatch Group au Comité de la Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, et il est membre du Conseil d'administration du CSEM et du Conseil de la FLRH (Fondation en faveur d'un Laboratoire de Recherches Horlogères).

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Marc Alexander Hayek, de nationalité suisse, Dr h.c. European University Montreux, maturité commerciale et formation en économie et marketing, est membre de la Direction générale depuis 2005, après avoir été appelé à la Direction générale élargie du Groupe en 2002. Il dirige Blancpain, Blancpain Habillage, Breguet, Jaquet Droz et Glashütte Original, ainsi que CHH Microtechnique et Swatch Group Amérique centrale et Amérique du Sud. Depuis le mois d'août 2017, M. Hayek est également membre, et depuis 2019 vice-président et délégué du Conseil d'administration de Belenos Clean Power Holding SA. M. Hayek est entré chez Blancpain en 2001 comme responsable marketing. Auparavant, il était entrepreneur indépendant (Restaurant Colors, Zurich) après avoir travaillé au service RP de Swatch et au marketing chez Certina.

Thierry Kenel, de nationalité suisse, docteur en économie, ingénieur diplômé en mécanique, diplôme postgrade en Management de la Technologie, membre de la Direction générale élargie du Groupe depuis 2009 et de la Direction générale depuis 2012, responsable du Corporate Finance, du Reporting, des relations avec les investisseurs et de Swatch Group Luxembourg. M. Kenel a rejoint le Swatch Group en 2003, tout d'abord en qualité de contrôleur de gestion pour le segment des systèmes électroniques, puis comme responsable des finances, de l'informatique et de l'administration de Montres Breguet SA. Avant son entrée au Swatch Group, M. Kenel travaillait à l'Université de Lausanne dans la recherche en sciences économiques et en qualité de chargé de cours; auparavant, il fut membre du Conseil d'administration et de la direction des entreprises Flumroc-Spoerry. M. Kenel représente le Swatch Group au Comité directeur d'economiesuisse, de la Convention Patronale et auprès de la FH. Au sein de la FH, il est Président de la Commission économique. M. Kenel est également privat-docent dans le domaine des finances et de la comptabilité auprès de l'Université de Lausanne, faculté HEC, de même qu'auprès de la Chambre suisse des experts-comptables et fiscaux. De plus, il est membre du Comité de liaison entre l'Université de Lausanne, faculté HEC, et l'Industrie.

Peter Steiger, de nationalité suisse, docteur en économie publique, est membre de la Direction générale élargie du Groupe depuis 2002, membre de la Direction générale depuis 2019, responsable du Corporate Controlling et de la logistique du Swatch Group, ainsi que de Swatch Group Singapour, Swatch Group Grande-Bretagne, Swatch Group Allemagne, Swatch Group Mexique et Swatch Group USA. M. Steiger a commencé son cursus au sein du Groupe en 1989 en tant que chef des finances et de l'administration du centre de profit Quartz. Il a occupé ensuite des fonctions dirigeantes dans les finances et la logistique auprès de diverses sociétés du Groupe (dont, entre autres, Swatch et Longines). Avant son entrée dans le Swatch Group, M. Steiger a travaillé pour des groupes internationaux en Suisse et à l'étranger (Shell, Philips).

François Thiébaud, de nationalité française, Institut Contrôle de Gestion, Paris, et études de droit à l'Université de Besançon, a été membre de la Direction générale élargie du Groupe depuis 1998 et est membre de la Direction générale depuis 2006. M. Thiébaud est responsable de Mido, Certina, Union Glashütte et du marché suisse. M. Thiébaud est entré au Swatch Group en 1996 en tant que Président de Tissot. Auparavant, il a travaillé comme administrateur-délégué de Juvenia et comme directeur général de Breitling pendant 13 années. M. Thiébaud représente le Swatch Group à l'AMS Association des fournisseurs d'horlogerie pour le marché suisse (Président).

4.2 Membres de la Direction générale élargie du Groupe

Matthias Breschan, de nationalité autrichienne, diplômé de l'Université économique de Vienne, membre de la Direction générale élargie du Groupe depuis 2005, responsable de Longines, Swatch Group Taïwan et Swatch Group Autriche. M. Breschan est Président de Longines depuis juillet 2020. Auparavant, il a été Président de Rado pendant neuf années et avant cela il a exercé ses activités au sein du Swatch Group durant sept ans en tant que Président de Hamilton, et durant trois ans chez Swatch Telecom (en qualité de Area Sales Manager et ensuite, comme chef de division). Entre-temps, M. Breschan était responsable de Aldi (Aldi Marché Est) en France. Avant son entrée au Swatch Group, M. Breschan a travaillé chez Texas Instruments et Alcatel Mobile Phones dans les secteurs du marketing des produits, marketing international et vente.

Sylvain Dolla, citoyen franco-suisse, titulaire d'un Master à la Toulouse Business School, membre de la Direction générale élargie depuis 2020. En tant que membre de la Direction générale élargie, il est responsable de Tissot, Swatch Group France, Swatch Group Belgique, Swatch Group Grèce et Swatch Group Pays Bas. Depuis juillet 2020, Sylvain Dolla est CEO de Tissot. M. Dolla fait partie de Swatch Group depuis 2004, où il a d'abord occupé le poste de Head of High-Tech & Access chez Swatch, puis il a occupé le poste de Head of Sales International auprès de Hamilton et, enfin, Président de Hamilton pendant neuf ans. Avant de rejoindre Swatch Group, Sylvain Dolla a travaillé dans diverses entreprises technologiques à Paris, Londres, Atlanta et Dubaï.

Daniel Everts, citoyen suisse, licencié en droit, avocat, MBA de l'INSEAD à Fontainebleau (France). Membre de la Direction générale élargie du groupe depuis 2019, responsable de Swiss Timing, Swatch Group Nordics (Suède, Norvège, Danemark, Finlande) et de Swatch Group Pologne. Daniel Everts a rejoint Swatch Group en 2010 et occupe depuis 2016 le poste de Chief Legal Officer Corporate & Industry. Il est responsable du support juridique aux sociétés du Groupe dans les domaines de la production, des systèmes électroniques et Corporate. Avant de rejoindre Swatch Group, Daniel Everts travaillait comme avocat dans des cabinets de droit des affaires actifs à l'international. Il représente le Groupe en tant que délégué auprès de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) et est membre du comité de l'Union patronale suisse (UPS).

Fadi Ghalayini, de nationalité libanaise, titulaire d'un Bachelor of Science [Major in Business Computer] ainsi que d'un MBA de l'université libano-américaine, membre de la Direction générale élargie depuis 2022. M. Ghalayini a rejoint Swatch Group en 2003 et il a pris de manière successive la responsabilité de Rado et Longines, puis de Blancpain pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie. A partir de 2009, il a été Vice-Président Ventes de Tiffany Watch Co. Ltd. et a ensuite soutenu la direction de Swatch Group Inde. Depuis 2013, Fadi Ghalayini occupe le poste de Global Vice-Président Ventes chez Harry Winston. Avant de rejoindre Swatch Group, il a travaillé dans différentes grandes entreprises actives dans le secteur du luxe et de la distribution sélective.

Mireille Koenig, citoyenne suisse, licenciée en droit, avocate, LL.M. (Chinese Law) de l'Université de Hong Kong. Membre de la Direction générale élargie du Groupe depuis 2019, elle est responsable de Swatch Group Russie et Swatch Group Australie, ainsi que des intérêts juridiques pour les marques et les filiales internationales. Mireille Koenig travaille au service juridique du Groupe depuis 2009 et, depuis 2016, en tant que Chief Legal Officer Brands & Countries. Elle représente Swatch Group en tant que déléguée auprès de la commission juridique de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH). Avant de rejoindre Swatch Group, Mireille Koenig a travaillé pendant plusieurs années en tant qu'avocate à Zurich dans un cabinet de droit commercial actif au niveau international et comme cadre supérieure dans une société chinoise de conseils en entreprises à Shanghai.

Lionel a Marca, de nationalité suisse, est membre de la Direction générale élargie de Swatch Group depuis 2019, responsable de Breguet et MOM Le Prélet. De formation technique, horloger-rhabilleur, issu de EHMP (Ecole Horlogerie Microtechnique) de Porrentruy, Monsieur a Marca est depuis 2004 Vice-Président de Blancpain et également, depuis 2015, Vice-Président de Harry Winston, en tant que Head of Technical and Development Management. Auparavant, il a été Head of Product chez Blancpain pendant deux ans. Il a également travaillé en tant que consultant et chef de projet auprès de Swatch Group Quality Management, ainsi qu'en tant qu'horloger de complication au sein d'ETA, de même que chez Fréderic Piguet SA. Avant de rejoindre Swatch Group, Lionel a Marca a été horloger-rhabilleur dans diverses sociétés horlogères jurassiennes.

Calogero Polizzi, de nationalité italienne et suisse, est titulaire d'un diplôme en technologie de l'information de l'Institut de technique industrielle L. Cobianchi à Verbania, en Italie. Il a rejoint Swatch Group en 1999 et est Head of Information Technology de Swatch Group depuis 2005. M. Polizzi est membre de la Direction générale de Swatch Group Services, ainsi que Président et Directeur général de Swatch Group Italie depuis 2019. Il est membre de la Direction générale élargie de Swatch Group depuis 2013. Dans le cadre de cette fonction, il est également en charge du département des technologies de l'information, de Swatch Group Italie et de Hamilton. De plus, il est responsable des aspects Software pour les montres connectées et du nouveau Swiss Operating Systems for IoT (Internet of Things). Auparavant, il a travaillé en tant que responsable des technologies de l'information de Swatch Group Italie et par la suite en tant que chef du département des technologies de l'information chez The Swatch Group Distribution SA. Entre ces deux fonctions, il a été Directeur des systèmes d'information chez Tod's S.p.A. Avant son arrivée chez Swatch Group, M. Polizzi a travaillé chez Whirlpool, où il a occupé différentes fonctions au niveau international dans le domaine des technologies de l'information.

Michel Willemin, de nationalité suisse, Docteur en sciences naturelles de l'Université de Zurich, diplômé en physique de l'Université de Neuchâtel, Ingénieur ETS en électronique et en électrotechnique, membre de la Direction générale élargie de Swatch Group depuis 2022. Dans la Direction générale élargie, M. Willemin est responsable pour EM Microelectronic-Marin, Renata et Micro Crystal. M. Willemin a rejoint Swatch Group en 2001 comme designer de circuits intégrés dans les interfaces capteurs chez EM Microelectronic-Marin SA. Depuis 2010, il occupe le poste de CEO d'Asulab et de Moebius, divisions de The Swatch Group Recherche et Développement SA. De plus, il est CEO de EM Microelectronic-Marin SA depuis 2011. Avant de rejoindre le Swatch Group, M. Willemin travaillait auprès du CSEM (Centre Suisse d'électronique et de microtechnique) en optique et design de capteurs d'images. Il est membre de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW).

En ce qui concerne les mandats d'organisations hors du Swatch Group, les déclarations ci-dessus contiennent les informations pertinentes sur les mandats d'organisations importantes. Un aperçu complet des mandats de tiers se trouve dans le Rapport de rémunération (« Fonctions exercées auprès d'autres entreprises »).

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.3 Nombre de mandats admissibles

Selon l'art. 40 des statuts, les membres de la Direction générale ne peuvent exercer aucun mandat dans des sociétés cotées en bourse mais peuvent toutefois exercer 4 mandats dans des sociétés non cotées en bourse. Ne sont pas soumis à ces restrictions : (ii) les mandats dans des entreprises contrôlées directement ou indirectement par la société ou ayant le contrôle sur la société, (ii) les mandats qu'un membre de la direction générale assume sur mandat ou sur instruction de la société ou de sociétés qu'elle contrôle, pour lesquels aucun membre de la direction générale ne peut exercer plus de 20 mandats de ce genre et, (iii) les mandats dans des associations, organisations caritatives, fondation d'utilité publique ainsi que fondations de prévoyance professionnelle, aucun membre de la direction générale ne pouvant exercer plus de 30 mandats de ce genre. Sont considérés comme mandats tout mandat au sein d'organes supérieurs de direction d'une entité juridique ayant l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Sont considérés comme étant un seul mandat, les mandats dans différentes entités juridiques sous contrôle commun (de droit ou de fait).

4.4 Contrats de travail

Les contrats de travail avec les membres de la Direction générale et de la Direction générale élargie du Groupe sont conclus pour une durée indéterminée et peuvent être résiliés par les deux parties avec une période de préavis de six mois. En cas de résiliation, aucune indemnité de départ n'est versée. Lors de la conclusion de nouveaux contrats, aucun bonus d'entrée (Golden Hellos) n'est payé par le Swatch Group.

En cas de départ, il n'y a aucun autre droit à des indemnités.

4.5 Changements au sein de la Direction générale resp. de la Direction générale élargie du Groupe

Monsieur Hans-Rudolf Gottier a quitté la Direction générale élargie en mars 2023. Aucun autre changement au sein de la Direction générale et de la Direction générale élargie durant la période sous revue n'est à signaler.

4.6 Contrats de management

Selon un contrat-cadre, la société Hayek Engineering SA, Zurich, a mis à disposition du personnel de management pour des activités opérationnelles, ainsi que dans les domaines immobiliers et logistiques.

5. Rémunérations, participations et prêts / Crédits

5.1 Rémunérations

Les éléments essentiels des principes de rémunération, des attributions et compétences en matière de rémunération, de la composition et de la fonction du Comité de rémunération, ainsi que des éléments spécifiques de rémunération, figurent dans un rapport de rémunération séparé. En complément, il est indiqué que l'art. 32 al. 7 des statuts précise que la rémunération peut être versée en espèces, sous forme d'actions ou de prestations en nature ou de service ; la rémunération des membres exécutifs du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale peut également être versée sous forme d'autres titres de participation, d'options ou d'instruments ou unités similaires. Le Conseil d'administration ou, si cette compétence lui a été déléguée, le Comité de rémunération détermine les conditions d'octroi, les conditions et délais d'exercice ainsi que les éventuelles périodes de blocage et conditions de déchéance.

Le Rapport de rémunération séparé s'exprime également sur les prêts, les crédits, les prestations de prévoyance et les programmes d'actions, de sorte qu'il peut ici être renvoyé au dit rapport.

5.2 Programmes de participation

Le fonds de participation pour les cadres et les collaborateurs du Swatch Group honore certaines prestations particulières des principaux dirigeants, renforce la motivation et le sens des responsabilités dans le Groupe, accentue la fidélité à l'entreprise et la stabilité des collaborateurs dirigeants et contribue favorablement à la formation d'un capital. L'attribution des droits d'option sur actions est faite en fonction d'une évaluation de la prestation individuelle. Les droits de vote des actions détenues dans ce fonds ne peuvent pas être exercés

Le programme d'actions est décrit dans le Rapport de rémunération.

Une vue d'ensemble des actions et options détenues par les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe au 31 décembre 2023 se trouve à la page 197.

5.3 Prêts, crédits

Il est pris position dans le Rapport de rémunération au sujet des prêts et crédits à des membres des organes.

5.4 Approbation par l'Assemblée générale

Selon l'art. 31 des statuts, l'Assemblée générale approuve chaque année les propositions du Conseil d'administration en relation avec les montants globaux (i) de la rémunération fixe maximale des membres du Conseil d'administration pour la période jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, (ii) de la rémunération fixe maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice social en cours, (iii) de la rémunération variable des membres exécutifs du Conseil d'administration pour l'exercice social écoulé et (iv) de la rémunération variable des membres de la Direction générale pour l'exercice social écoulé. Le Conseil d'administration peut néanmoins, pour autant qu'elles soient autorisées par la loi, soumettre à l'Assemblée générale des propositions différentes ou supplémentaires.

La société ou les sociétés qu'elle contrôle sont autorisées à verser pendant la durée de la ou des période(s) de rémunération déjà approuvée(s) un montant complémentaire à toute personne devenant membre ou étant promue au sein de la Direction générale après le moment de l'approbation de la rémunération correspondante, si le montant global de la rémunération déjà approuvé par l'Assemblée générale n'est pas suffisant pour couvrir sa rémunération. Le montant complémentaire ne peut dépasser 40% du dernier montant global respectif approuvé de la rémunération de la Direction générale.

Si l'Assemblée générale n'approuve pas une proposition du Conseil d'administration, le Conseil d'administration détermine, en prenant en compte tous les facteurs pertinents, le montant (maximal) global ou les montants (maximaux) partiels respectifs. Le Conseil d'administration soumet le(s) montant(s) ainsi déterminé(s) à l'approbation de la même Assemblée générale, d'une Assemblée générale extraordinaire prochaine ou l'Assemblée générale ordinaire suivante.

La société et les sociétés qu'elle contrôle peuvent verser des rémunérations avant l'approbation de l'Assemblée générale, sous réserve d'une approbation ultérieure par l'Assemblée générale.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation des droits de vote et de représentation

Lors de l'exercice du droit de vote, aucun actionnaire ne peut, en cumulant ses actions et celles qu'il représente, rassembler directement ou indirectement plus de 5% de l'entier du capital-actions. Cette limitation ne s'applique pas pour les actions qui sont exemptes de cette interdiction de souscription (cf. point 2.6 ci-dessus). En outre, cette limitation ne s'applique pas non plus à l'exercice du droit de vote par le représentant indépendant.

De plus, le Conseil d'administration est autorisé, selon l'article 16 al. 4 des statuts, de déroger, dans des cas particuliers, aux restrictions mentionnées ci-dessus. Dans l'exercice sous revue, aucune exception n'a été ni demandée ni accordée. Une modification des limitations du droit de représentation est seulement possible par une modification des dispositions statutaires. Dans ce cas, une décision de l'assemblée générale prise à la majorité relative est nécessaire.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par leur représentant légal, par un autre actionnaire ayant le droit de vote ou par le représentant indépendant.

6.2 Quorums statutaires

En plus des règles spéciales de quorum mentionnées à l'art. 704 CO, les statuts prévoient ces mêmes règles de quorum (deux tiers des voix représentées et la majorité absolue de la valeur des actions) également pour la révocation des membres du Conseil d'administration.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se déroule conformément aux art. 13 et 14 des statuts. Les actionnaires qui représentent ensemble au moins 10% du capital-actions peuvent demander, en tout temps, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu dans les 40 jours qui suivent la réception d'une telle requête.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant un million de francs suisses en valeur nominale, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour en indiquant leurs propositions (voir art. 14 al. 3 des statuts).

6.5 Inscriptions au registre des actions

Le registre des actions est en principe bloqué pour toute nouvelle inscription 20 jours avant chaque assemblée générale.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre d'achat

L'article 10 des statuts prévoit qu'un actionnaire qui acquiert soit directement, soit indirectement, soit en accord avec des tiers, des titres dont le nombre, s'ils sont ajoutés à ceux qu'il détient déjà, dépasse le seuil de 49% des droits de vote, qu'il soit habilité à en faire usage ou non, doit présenter une offre d'achat portant sur tous les titres cotés de cette société (art. 10 des statuts en relation avec l'art. 135 LIMF).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'y a aucun accord prévu avec les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale du Groupe ou d'autres collaborateurs cadres pour le cas d'une modification de la structure des actionnaires.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers SA assume depuis 1992 la fonction de réviseur du Groupe. Auparavant, les organisations antérieures fonctionnaient déjà comme organes de révision pour le Groupe et pour un grand nombre de ses sociétés.

M. Thomas Brüderlin, Engagement Partner, est responsable de l'audit du Groupe et des audits de la révision des comptes consolidés du Groupe depuis l'année comptable 2018.

8.2 Honoraires de révision et autres honoraires

Les honoraires des sociétés de révision suivants ont été imputés aux comptes annuels 2023

(mio CHF)	Honoraire de révision	Consultance pour impôts et taxes	Autres prestations	Total
PricewaterhouseCoopers	4.6	1.7	0.2	6.5
Autres sociétés de révision	0.6	0.8	0.3	1.7
Total 2023	5.2	2.5	0.5	8.2
Total 2022	5.1	2.1	0.6	7.8

Les honoraires de révision concernent les contrôles des comptes annuels statutaires des sociétés du Groupe selon les normes locales ainsi que les comptes internes selon Swiss GAAP RPC. La position *Impôts et taxes* comprend les honoraires de conseil dans les domaines des impôts directs et indirects, des prix de transfert, des droits de douane, de la technologie fiscale et du reporting. Les *Autres prestations* comprennent tous les autres honoraires des sociétés de révision, comme par exemple le soutien informatique, la gestion des risques, les prestations comptables et autres.

8.3 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Les derniers contrôles et supervisions relatifs à l'appréciation de la révision externe sont du ressort du Comité d'audit, respectivement du Conseil d'administration dans son entier (voir aussi les charges et fonctions décrites sous point 3.5). D'entente avec la Direction générale du Groupe, le Comité d'audit évalue les prestations accomplies par les réviseurs et formule une recommandation au Conseil d'administration sur la nomination du réviseur externe indépendant par l'Assemblée générale. Deux fois par année en principe, le Comité d'audit rencontre les réviseurs. Ces derniers préparent un rapport destiné au Comité d'audit comprenant les constatations de la révision, des états financiers et du contrôle interne. Conjointement avec l'organe de révision, les points importants pour l'audit pour la période suivante sont établis, et les risques majeurs identifiés par les réviseurs sont discutés. Une fois par année, en collaboration avec la Direction générale du Groupe, l'indépendance des auditeurs fait l'objet d'une évaluation. A cet effet, les coûts pour les travaux de révisions dans le monde entier sont présentés, les variations face aux coûts budgétés sont analysées et discutées et un budget est établi pour la période de révision suivante. L'octroi des mandats aux auditeurs fait l'objet d'une procédure d'approbation.

9. Politique d'information

Le Swatch Group prévoit d'informer sur la marche des affaires du Groupe aux périodes suivantes :

- 23 janvier 2024 Publication des Chiffres-clés 2023

- 21 mars 2024 Publication du Rapport de gestion 2023 et du Rapport de développement durable 2023 / Conférence de presse

- 08 mai 2024 Assemblée générale

- 31 juillet 2024 Publication des chiffres du 1er semestre 2024

La liste peut être modifiée en cours d'année, si des dates sont adaptées ou ajoutées. Les informations sont toujours communiquées aux médias suisses et internationaux de même qu'elles sont publiées dans les publications de banques internationales importantes.

Ces informations peuvent également être consultées sur le site internet du Swatch Group, www.swatchgroup.com, en particulier sous la rubrique «Espace Investisseurs». Le rapport de gestion peut aussi être consulté et téléchargé sur le lien «https://www.swatchgroup.com/fr/espace-investisseurs/rapport-de-gestion». De plus, la page d'accueil de «swatchgroup.com» offre la possibilité de s'abonner au service d'information «push and pull», afin d'obtenir les communications financières ad hoc.

Un formulaire de contact est disponible pour toutes demandes (www.swatchgroup.com/contact). Les demandes peuvent également être adressées par courrier (The Swatch Group SA, Fbg du Lac 6, CH-2501 Bienne), par fax au +41 32 343 69 11 ou par téléphone au +41 32 343 68 11.

10. Périodes de blocage du négoce

Dès l'établissement des premières prévisions relatives à la préparation de la clôture aux comptes annuels et semestriels de Swatch Group et jusqu'à leur publication, les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe, ainsi que les personnes qui effectuent des travaux de clôture ou qui ont connaissance des chiffres de la clôture, ne sont pas autorisés à effectuer des transactions sur les actions du Swatch Group et les dérivés y relatifs. Les transactions de personnes proches des personnes susmentionnées sont également concernées par les périodes de blocage du négoce. Les personnes concernées sont informées personnellement et/ou par écrit du début, de l'étendue et de la fin de la période de blocage du négoce.

Au cours de la période sous revue, le négoce a été bloqué trois fois au total. Ceci pour la clôture annuelle 2022 (du vendredi 16 décembre 2022 après la clôture du négoce jusqu'à et y compris la publication des comptes ; la publication a eu lieu le 24 janvier 2023), pour la clôture semestrielle 2023 (du vendredi 16 juin 2023 après la clôture du négoce jusqu'à et y compris la publication des comptes ; la publication a eu lieu le 13 juillet 2023) et pour la clôture annuelle 2023 (du vendredi 15 décembre 2023 après la clôture du négoce jusqu'à et y compris la publication des comptes ; la publication a eu lieu le 23 janvier 2024). Aucune dérogation à ces périodes de blocage du négoce n'a été accordée au cours de la période sous revue.